



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Jeudi 27 avril 2017, à 20h00
Grande salle du Motty

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : M. Aitor Ibarrola, Président du Conseil communal.

Appel : 70 présents lors de l'appel.

3 personnes excusées :

Mmes et M. Fabienne Crousaz, Sonia Mabrouk, Jean-Aristide Timba Bema.

Arrive plus tard : M. Eric Darbellay

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie des cloches

Appel

Communications présidentielles

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 23 mars 2017
3. Assermentation
4. Désignation d'un délégué au sein de la Commission de naturalisation
5. **Préavis n° 2017/03** – Nouvelle construction scolaire – Collège « Croset-Parc » - Demande de crédit de construction
6. Divers
7. Communications municipales

COMMUNICATIONS PRÉSIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, la Presse, notre Huissière, le Technicien, et le public, **M. le Président** déclare la séance ouverte. En premier lieu, il souhaite excuser M. le Municipal Stéphane Masson, empêché d'assister au Conseil de ce soir en raison d'une mauvaise grippe.

Au chapitre des représentations :

« Le **mercredi 29 mars 2017** : M. Nicolas Morel, 2^{ème} Vice-président a eu la gentillesse de me remplacer pour la cérémonie d'assermentation officielle de la Police de l'Ouest lausannois.

Le **samedi 1^{er} avril 2017**, j'ai eu le plaisir d'assister à la soirée annuelle du chœur d'hommes l'Echo des Campagnes. »

Au chapitre des communications :

« – **Conseillers communaux démissionnaires** : Depuis cette nouvelle législature, plusieurs membres de notre Assemblée siègent pour la première fois au sein du Conseil communal. A cet égard, je me permets de rappeler que toute démission doit être annoncée au plus vite au Président du Conseil, ceci afin de permettre au groupe politique concerné d'assurer un remplacement dans les meilleurs délais. Si le Conseiller ou la Conseillère démissionnaire siège dans une commission permanente, il doit également en démissionner.

– **Élections cantonales** : Comme cela fut le cas lors des élections communales de 2016, les Vaudoises et les Vaudois recevront plusieurs envois dans une période limitée. Les différents scrutins seront aisément différenciables, puisqu'ils ont été imprimés dans trois couleurs distinctes :

- Scrutin du 30 avril - Élections au Grand Conseil et au Conseil d'État (1^{er} tour)
Matériel de couleur verte.
- Scrutin du 21 mai - Votation fédérale
Réception du matériel entre le 24 et le 28 avril - Matériel de couleur jaune.
- Scrutin du 21 mai – Élection au Conseil d'État (2^{ème} tour)
Réception du matériel entre le 12 et le 16 mai - Matériel de couleur bleue.

30 avril 2017 – Élections du Grand Conseil et du Conseil d'État – 1^{er} tour : Nous procéderons comme pour les élections communales : dépouillement du scrutin en matinée, saisie informatique des bulletins électoraux modifiés (bulletin par bulletin), l'après-midi.

21 mai 2017 – Conseil d'État, 2^{ème} tour et votation fédérale (Loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne) : Je remercie les personnes s'étant inscrites. Elles recevront une convocation ces tout prochains jours.

– **Sortie du Conseil 2017** : Je remercie toutes les personnes qui se sont inscrites pour cette sortie du Conseil communal qui aura lieu le 13 mai prochain. Pour celles et ceux qui souhaiteraient encore le faire à la dernière minute, j'ai demandé à ce que soient disposés sur les tables quelques copies de l'invitation. Je remercie ces personnes de bien vouloir compléter le bulletin d'inscription et le remettre à Mme Chantal Junod Napoletano ce soir encore. Passé ce délai, aucune inscription ne pourra être prise en compte pour des raisons évidentes d'organisation. »

Au chapitre des correspondances :

M. le Président informe le Conseil de deux correspondances reçues depuis le dernier Conseil et en donne lecture :

- Courrier du 10 avril 2017 (annexe I) : démission de M. Gilbert Hayoz (Les Verts), en raison de son déménagement dans une autre commune. Ce dernier siégeait au sein de la Commission de naturalisation, de laquelle il est par conséquent démissionnaire.

- Courrier du 22 avril 2017 (annexe II) : renonciation de M. Philippe Casse, premier des viennent-ensuite sur la liste des Verts.

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président, conformément à l'information transmise dans les *Communications présidentielles*, propose la modification de l'ordre du jour suivante :

- au point 3 : Assermentation d'un nouveau Conseiller (Les Verts)
- au point 4 : Désignation d'un délégué au sein de la Commission de naturalisation (Les Verts)

Le *préavis n° 2017/03* sera traité sous point 5, les *Divers* sous point 6 et les *Communications municipales* sous point 7.

L'ordre du jour ainsi modifié est **accepté à l'unanimité**.

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 23 mars 2017

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, ce document est **accepté à l'unanimité**, avec **une abstention**.

POINT 3 Assermentation

M. le Président, comme annoncé au point 1, relève que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation d'un nouveau Conseiller en la personne de M. Alexandre Schelling (Les Verts) remplaçant M. Gilbert Hayoz, démissionnaire.

Il rappelle brièvement la procédure y relative :

« Je vais appeler notre huissier ainsi que le futur Conseiller à venir devant la tribune. Puis, je vais lire le serment que chaque Conseiller doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors M. Schelling qui, à ce moment, lèvera la main droite en disant « je le promets ».

J'appelle donc M. Alexandre Schelling à venir devant la tribune et prie les membres du Conseil de bien vouloir se lever. »

Après lecture du serment, puis promesse faite, **M. Alexandre Schelling** rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

⇒ **L'effectif passe à 71 Conseillers présents.**

POINT 4 Désignation d'un délégué au sein de la Commission de naturalisation

M. le Président, conformément au point 1 de l'ordre de jour, rappelle le poste à repourvoir au sein de cette Commission. Il attend les propositions de l'Assemblée.

M. Nicolas Morel, au nom du groupe Les Verts, propose la candidature de M. Alexandre Schelling.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à désigner tacitement **M. Alexandre Schelling** par acclamations.

POINT 5 **Préavis n° 2017/03** – Nouvelle construction scolaire – Collège « Croset-Parc » -
Demande de crédit de construction

M. le Président souligne, comme rappelé dans le préambule du présent préavis, que le Conseil a déjà débattu des prémisses de cet important projet :

- 1° Lors du Conseil du 20 mars 2015 (préavis n° 2015/02 - Nouvelle construction scolaire – Collège « Croset-Parc » – Demande de crédit d'étude pour l'organisation d'un concours de projets) – Octroi d'un crédit de Fr. 385'000.00.
- 2° Lors du Conseil du 18 février 2016 (préavis n° 2016/01 – Nouvelle construction scolaire – Collège « Croset-Parc » – Demande de crédit d'étude) – Octroi d'un crédit de Fr. 2'350'000.00.

Puis, il passe la parole à Mme Alice Krug pour la lecture de l'entier du rapport de la Commission ad hoc, plusieurs membres de l'Assemblée en ayant exprimé le souhait. Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« Après délibération, la commission s'est prononcée en faveur des conclusions du préavis n° 2017/03 par 8 voix pour et 1 abstention. Elle vous recommande, par conséquent, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

M. Hervé Perret annonce qu'il procédera lui aussi à la lecture de l'entier du rapport de la Commission des finances (ci-après COFI). Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autres remarques, par trois voix pour et quatre abstentions, les membres de la commission des finances vous recommandent, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver ce préavis, tel que présenté. »

⇒ **Arrivée de M. Eric Darbellay. Le Conseil passe à 72 Conseillers présents.**

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Jean-Louis Radice a deux questions à l'attention de la Municipalité :

- 1° La page 7 de ce préavis présente les besoins en locaux et annexes. A son point 9.4 – *Coûts d'exploitation*, mention est faite du nettoyage des locaux, environ 4 EPT pourraient être engagés par assurer le nettoyage et la maintenance du collège Croset Parc. Il n'est toutefois nullement fait mention d'un local ou d'un bureau qui serait mis à la disposition de ces personnes pour assurer leurs besoins logistiques et / ou administratifs. Qu'est-il prévu à cet égard ?
- 2° La page 12, à son point 8 – *Mobilité et accès* : Quelles dispositions seront prises pour les personnes à mobilité réduite, notamment celles se déplaçant en fauteuil roulant, pour accéder aux différentes salles de classes et à la salle de gymnastique ? A sa connaissance, un ascenseur est prévu à l'intérieur du bâtiment : ses dimensions seront-elles suffisantes pour transporter le mobilier scolaire, les tableaux de grande dimension ou les engins de gymnastique encombrants et lourds ? Ne serait-il pas judicieux de prévoir un monte-charge pour une construction de cette ampleur ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, précise que le local pour les concierges se situe à l'entrée principale, côté grand préau. Sa surface devrait leur permettre de déposer leurs affaires administratives et autres.

La grandeur de l'ascenseur est bien sûr prévue pour permettre aux personnes handicapées d'y accéder et permettre également le transport du matériel de nettoyage, tel que l'auto-laveuse.

Par contre, en cours d'étude, après avoir constaté qu'il n'était pas indispensable d'installer un monte-charge, d'une part, considérant la surface à disposition relativement minimale – un monte-charge représente une surface conséquente et aurait réduit d'autant la surface des étages –, d'autre part, afin de minimiser les coûts, il n'a pas été prévu d'en installer un.

Les engins destinés à la salle de gymnastique seront livrés par l'entrée de la salle de sport, déposés directement dans le foyer et descendus dans la salle de sport à l'aide d'une machine élévatrice.

A noter que la Municipalité a rencontré les deux principales sociétés sportives utilisatrices : le volley (VBC Ecublens) qui n'a pas un matériel trop encombrant au contraire d'Actigym Ecublens qui a des besoins plus spécifiques : cette dernière s'entraîne aujourd'hui au trampoline dans la salle de la Coquerellaz (7 mètres de hauteur) et, cas échéant, préférerait la salle du Croset (8 mètres de hauteur). C'est effectivement ce genre d'équipement sportif qui doit parfois être déplacé en cours d'année entre ces deux collèges.

M. Michel Miéville souhaite aborder un aspect technique. Il est prévu que la production de chaleur soit faite par un système de pompe à chaleur. Il désire connaître la puissance de cette pompe à chaleur et sa consommation.

Il relève qu'au point 9.4 – *Coûts d'exploitation*, les charges annuelles de chauffage ne s'inscrivent qu'à CHF 20'000.00. Il est étonné de ce montant, sachant qu'il s'agit de chauffer plus de 4'000 m².

M. le Président souhaite savoir si M. Miéville a plusieurs questions. Tel étant le cas, il demande à la Municipalité si elle souhaite répondre au fur et à mesure.

Mme Danièle Petoud, Municipale, indique n'avoir pas dans l'immédiat la réponse à la première question.

Au niveau du budget : cette pompe à chaleur sera alimentée par l'électricité. Les coûts d'exploitation prévoient une charge annuelle de CHF 60'000.00 pour le poste *Électricité* destiné à couvrir le coût d'alimentation de cette pompe à chaleur ainsi que les besoins pour les classes et appareils qui seront utilisés dans les locaux.

Le montant de CHF 20'000.00 prévu au poste *Chauffage* représente la consommation de gaz pour la chaudière afin de permettre de répondre aux pointes de froid hivernales, évitant ainsi d'avoir dû surdimensionner cette pompe à chaleur.

M. Michel Miéville remercie la Municipalité pour ses réponses qu'il estime malgré tout quelque peu *floues*. Il se déclare étonné qu'une commune qui se dit *Cité de l'énergie* parte sur un système de pompe à chaleur, sachant que la plupart des personnes d'obédience verte demande la suppression des centrales nucléaires. Installer une pompe chaleur d'une telle puissance – environ 200 ampères d'après ses calculs – l'incite à se demander comment elle va tourner ...

Mme Anne-Thérèse Guyaz remercie la Municipalité pour la clarté de son préavis. A ses yeux, le besoin de ce collège n'est pas à remettre en question. Ayant enseigné durant 7 ans, elle éprouve une certaine envie envers les futurs enseignants qui pourront disposer d'un tel outil de travail. Pour elle, comme l'atelier et ses installations sont l'outil de travail d'un charpentier, un bâtiment scolaire correspond à l'outil de travail d'un enseignant.

Un montant à tout de même retenu son attention : CHF 4'054'000.00 TTC dévolus aux travaux spéciaux [page 16, point 9.3 – *Analyse des coûts*], ce qui représente plus de 10% du total.

Elle veut bien croire que la nature n'a pas aidé la plaine du Croset à être un endroit simple pour la construction et constate qu'il y a sûrement un environnement géologique difficile, ceci est d'ailleurs évoqué au point 5.3. Comme peut-être certains membres de l'Assemblée, elle estime que ce n'est pas par hasard que nos aînés n'ont pas construit dans cette plaine. Elle reste

pourtant étonnée de découvrir ce chiffre et, après en avoir parlé avec les commissaires durant la séance de préparation, elle a remarqué qu'ils partageaient son étonnement. De là, sa question : ces coûts ne sont-ils pas surestimés ?

Mme Danièle Petoud, Municipale comprend pleinement cet étonnement. La Municipalité attendait non sans craintes le rapport géologique. Dans le préavis n° 2016/01, un montant de CHF 2'300'000.00 s'inscrivait au poste *Travaux préparatoires* alors qu'il s'inscrit dans le présent préavis à hauteur de CHF 3'800'000.00 (y.c. les honoraires du géologue). Ces craintes sont donc bien confirmées, puisque nous enregistrons ici une hausse d'un million et demi.

Il n'est pas envisageable de contester les analyses qui ont été réalisées par des professionnels. Ce terrain est difficile et l'on doit assurer une construction sécurisée.

Lors de la pose inaugurale de la première pierre dans le futur quartier Croset Parc, la Municipalité a pu considérer le terrain que les propriétaires ont à leur disposition comparativement à celui sur lequel s'érigera notre nouveau collège. Constat peut être fait que la construction d'un collège et de deux salles de gym sur cet espace représentera un véritable challenge : terrain en pente, sans compter qu'il s'agira de creuser en profondeur.

M. Nicolas Morel revient sur la question posée par M. Michel Miéville en rapport avec l'utilisation d'une pompe à chaleur. Il est vrai qu'une pompe à chaleur utilise de l'électricité. C'est toutefois une solution intéressante prévue dans ce projet, puisque, concrètement, il va être possible de *gommer* les pointes de froid en période hivernale rude avec un chauffage à gaz qui assurera une couverture de ces pointes. Dans ces conditions, la pompe à chaleur va travailler avec une bonne efficacité. On parle dans ce domaine de coefficient d'opération ; on espère que celui-ci soit suffisamment important pour une consommation raisonnable en électricité.

Comme l'a évoqué M. Miéville, les Verts sont effectivement contre les centrales nucléaires. Mais il y a d'autres moyens de produire de l'électricité, notamment par le biais de sources renouvelables. Il conclut tout en espérant que l'Assemblée votera dans quelques semaines pour le projet de transition énergétique fédéral proposé au peuple suisse.¹

M. Michele Mossi encourage, d'une part, l'Assemblée à soutenir ce préavis, d'autre part, la Municipalité à transmettre à nos architectes les recommandations de la Commission ad hoc qui, en analysant ce préavis de manière approfondie, a réalisé un travail intéressant. Ces recommandations sont importantes. Il forme l'espoir de les voir concrétisées lors de la construction, au contraire du préavis² relatif à la construction du Centre Socioculturel pour lequel la Commission ad hoc avait demandé une couleur des façades différente. Dans la réalité, il s'est avéré que la couleur ne correspondait absolument pas à celle présentée et votée par la commission.

Une des recommandations s'adresse directement à la Municipalité : celle concernant le plan de mobilité. Depuis des années que l'on en parle, il paraît maintenant important de pouvoir le présenter, de même que de présenter un concept d'utilisation et de facturation de ce parking.

A noter que c'est justement ce point qui a interpellé les commissaires : Constaté qu'il y a un parking de 40 places sans savoir quels en seront les utilisateurs : sera-t-il destiné uniquement aux enseignants, ou encore aux membres du personnel, voire aux parents lors des rencontres avec les enseignants ? Considérant le coût d'une place souterraine qui est extrêmement élevé – plusieurs dizaines de milliers de francs – il n'y en arrière-plan aucune étude de mobilité permettant de définir et de calculer les besoins réels de ce parking. Raison pour laquelle la Commission a demandé à ce qu'une étude en lien avec le plan de mobilité communal, accompagné d'une tarification des places de parking et des heures d'ouverture et de fermeture, soit réalisée, ceci, de préférence avant l'inauguration du collège.

¹ Votation fédérale du 21 mai 2011 : *Loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne)*

² Préavis n° 2010/20 - Construction du centre socioculturel du Croset – Demande d'un crédit de construction, Conseil du 24 septembre 2010

M. Alain Blanchoud prend la parole. Le texte de son intervention est reporté ci-dessous dans son intégralité

« Chers collègues élus, cher public,

Ce préavis présente un magnifique projet architectural, un aménagement réfléchi, une planification soignée, un grand nombre de choses ont été étudiées en amont, il est conceptuel, novateur, voire même visionnaire, puisque qu'il prévoit des classes qui ne seront utilisées pleinement qu'en 2022 et il a été étudié avec bien plus de rigueur que pour le projet d'ampleur précédent.

J'ai participé aux commissions ad hoc des préavis qui ont amené à la création de ce projet. Ils ont toujours été menés par des gens capables, voire même beaucoup plus compétents en matière de construction que moi, et je suis content que la commune sache s'associer à des bureaux externes de valeur.

Aujourd'hui, on nous demande de voter un crédit de 33,5 millions de francs que, selon la commission des finances, nos enfants pourront payer facilement.

Lors de la séance consacrée à ce préavis, on nous a expliqué que c'était LE bâtiment qu'il fallait pour juguler l'explosion démographique prévue dans notre commune. On nous a fait miroiter un chantier responsable, avec des caméras pour le suivre, un bureau extérieur pour contrôler le chantier et un maître d'ouvrage interne, au fait des nouvelles normes, qui suivra le chantier pour que les problèmes du CSCE ne se reproduisent pas.

J'ai bien assimilé tout cela et pense que c'est une excellente solution. Pour autant, je n'arrive pas à voter ce préavis sans penser qu'en 10 ans, nous aurons dépensé 15,5 millions de francs pour le CSCE consacré aux jeunes, centre des jeunes, ludothèque, trois garderies et un APEMS et maintenant, 33 millions et demi pour une école supplémentaire avec 21 classes et des locaux exclusivement dédiés à la jeunesse.

En 10 ans, pas un mot pour les aînés ! Ah si ! Un geste, à quelques milliers de francs, pour quelques engins extérieurs dans le parc qui entoure le CSCE. Est-ce bien raisonnable ? ...

Des projets comme le nouveau centre CMS/EMS de la plaine du Croset, que l'on pourrait considérer être dédié aux aînés, ou l'Oiseau de l'Ouest, pour des logements responsables ont été construits sur des terrains communaux, certes, cependant, cela ne fait pas le compte, car financés par des fonds extérieurs.

En 2011-2012, on nous a fait voter 3,5 points d'impôts pour le CSCE. Aujourd'hui, on nous demande de voter à nouveau 6,5 points d'impôts. OUI, ces points d'impôts seront décalés dans le temps et lissés par des montages financiers, mais c'est quand même nous qui aurons décidé d'augmenter nos impôts pour former notre jeunesse.

En même temps, en votant ce préavis, on nous oblige également à 2,5 points d'impôts annuels supplémentaires. Une fois le chantier fini, presque 1 million de francs seront nécessaires au bon fonctionnement de ce nouveau complexe. (Fr. 750'000.00 de charges annuelles plus les Fr. 150'000.00 de charges du fait de l'augmentation des places de l'APEMS).

Une augmentation du nombre de nos aînés est également prévue dans les 10 à 15 ans à venir. Je n'ai vu nulle part un municipal des aînés, ni un service des personnes âgées, je n'ai également pas vu de projet de logements adaptés aux personnes âgées, financé par la commune. Rien n'est prévu pour l'autre côté de la plage d'âge.

Je n'ai pas trouvé de projet à hauteur de 40 millions pour les plus de 60 ans dans les investissements prévus par la commune. Dans le projet de législature, je n'ai pas vu non plus d'aide aux handicapés pour faciliter la vie de nos administrés. On parle beaucoup d'une salle triple, de la rénovation de l'auberge, toutefois rien, absolument rien, pour les aînés. J'en suis vraiment désolé.

J'ai été élu sur la liste UDC qui revendique une responsabilité dans les financements. Je ne peux de ce fait pas cautionner une telle dépense même si elle peut être justifiée.

Ce préavis est nécessaire, car il faut des écoles pour former nos futurs retraités. Néanmoins, si vous vous abstenez, vous montrez également que la Municipalité devrait mettre dans sa vision de la législature des endroits où loger les personnes qui auront payé les infrastructures qu'elle nous propose aujourd'hui.

Je m'abstiendrai donc pour ce vote, comme je l'ai déjà fait lors de la commission ad hoc, et j'espère que vous en ferez de même afin de démontrer que vous désirez une école, mais que vous trouvez ce projet un peu dispendieux.

Merci de votre écoute. »

M. Eric Darbellay saisit l'occasion de prendre la parole suite à l'intervention de M. Blanchoud, considérant la proximité de certains des sujets qu'il souhaite aborder. Le texte de son intervention est reporté ci-dessous dans son intégralité :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Comme vous avez pu le constater, une grande partie de la Commission des Finances s'est abstenue au moment du vote sur l'examen de ce préavis. J'aimerais vous expliquer pourquoi, de mon côté, je me suis abstenu. Dès lors, je ne vais pas parler au nom de la Commission des Finances, mais en mon nom propre. De même, je précise que je ne suis nullement opposé à cet investissement.

Un petit rappel des faits pour commencer. La Commission des Finances a bien reçu une planification financière pour les années 2017 et suivantes. Elle a été présentée et discutée lors de l'examen du plafond d'endettement. Elle a été rediscutée lors de l'examen du préavis qui nous occupe ce soir. Mais, finalement, qu'est-ce que cette planification explique ou expose ? Elle indique le manque de financement des investissements des années à venir à points d'impôt constant par rapport à aujourd'hui, c'est-à-dire 62. Le manque de financement est flagrant dès 2019. Aucune mesure précise pour combler le financement n'est proposée dans cette planification, la Municipalité désirant se laisser le temps d'explorer toutes les pistes des augmentations de revenus possibles.

Qu'en est-il maintenant de notre préavis de ce soir ? Le préavis mentionne que l'augmentation des revenus (je précise qu'augmentation des revenus ne signifie pas uniquement point d'impôt) doit intervenir dès la fin des travaux du collège Croset-Parc. Cela a été confirmé lors de la séance avec la Commission des Finances. Ma compréhension – et la Municipalité peut me corriger ce soir si nécessaire – est qu'il n'est pas prévu d'adresser cette problématique avant ou bien avant 2019. Il me semble que nous sommes dans une situation : " investissons et nous verrons ensuite comment financer ". Selon moi, considérant l'importance de l'investissement, il aurait été bienvenu d'avoir une communication plus claire et détaillée, au minimum avec la Commission des Finances, sur quand et comment la Municipalité pensait financer cet investissement, adresser et aborder la problématique de l'augmentation des revenus plutôt que simplement la seule information – et je cite le préavis – " une adaptation des revenus de fonctionnement permettant d'assumer les nouvelles charges induites par cet investissement sera nécessaire dès l'achèvement de la construction " » .

Sur la base de ce qui précède, il n'est à mon avis pas opportun d'attendre plus longtemps pour discuter des pistes d'ajustements des revenus. Il s'agit là de mon avis, chacun pouvant le partager ou pas. Il me semble néanmoins qu'il soit partagé par un grand nombre des membres de mon Groupe. En effet, personne, tant au niveau des personnes morales que physiques, n'aime rester dans l'incertitude ou, tout du moins, ne pas avoir des informations sur les pistes explorées ou à explorer. Aujourd'hui, nous avons assez d'éléments pour vouloir adresser ce point rapidement :

- *une faible marge d'autofinancement ;*
- *un financement du collège qui nous occupe ce soir ;*
- *un re-financement du Centre Socioculturel, ce dernier ayant été principalement financé par la transaction sur les SIE, si je ne fais erreur ;*
- *le financement des charges d'exploitation des deux biens précités ;*
- *le financement de l'accueil en milieu scolaire et parascolaire;*
- *le financement d'une possible salle triple. Pour rappel, elle figure au plan des investissements de la législature ;*
- *ainsi que le financement des charges de fonctionnement, globalement en augmentation depuis 2010 du simple fait de l'augmentation de la population.*

C'est pourquoi, en conclusion et pour terminer, j'aimerais donc adresser un vœu à la Municipalité pour que cette dernière communique rapidement au Conseil un plan précis de quand et comment la problématique de l'augmentation des revenus sera adressée.

Merci de votre attention. »

M. le Président, constatant que M. Laurent Renaud a sollicité la parole, consulte M. le Syndic pour savoir s'il souhaite répondre de suite. Tel n'étant pas le cas, parole est donnée à M. Renaud

[Afin de respecter le report cohérent des débats, la réponse de M. le Syndic est reproduite ci-après.]

M. Christian Maeder, Syndic, donne suite à l'intervention de M. Eric Darbellay de même qu'aux préoccupations des membres de la COFI qu'il estime tout à fait légitimes et sont partagées par la Municipalité.

Aujourd'hui, nous n'avons pas de soucis de financement pour les objets qui ont déjà été votés : Tant le préavis n° 2016/20 RC 82 ³ que le préavis présenté ce soir pourront être financés sans devoir recourir à une augmentation des revenus. Ceci étant en tous les cas valable jusqu'en 2019.

La planification financière, base de la discussion avec la COFI déjà en septembre dernier lors de l'élaboration du plafond d'endettement ⁴ est en évolution constante.

Comme on le sait, la RIE III a été refusée. La colonne 2019 doit par conséquent être corrigée, puisque la RIE III n'entrera pas en vigueur en 2019 – en 2020, peut-être, ce que nous laissons du moins entendre le Conseil d'État.

Ce document sera consciencieusement tenu à jour en incluant les projets qui auront été avalisés par le Conseil. La COFI sera régulièrement informée de la situation financière tout comme de l'évolution quant à notre capacité à financer les projets présentés.

La prochaine étape de planification correspond à l'établissement du Budget 2018. La Municipalité devra à nouveau se prononcer sur un plan d'investissement pour 2018 et les années à venir. Peut-être devons-nous décaler des projets dans le temps, voire en retirer certains. De là, la planification financière pourra être réactualisée, permettant de dégager une vision claire et précise, tout en déterminant à partir de quelle année nous serons confrontés à des difficultés quant au financement de nos projets.

La Municipalité devra alors définir par quel biais il faudra procéder :

³ Réaménagement routier de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu – Demande de crédit de construction.

⁴ Préavis n° 2016/21 – Fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021, Conseil du 18 novembre 2016

- adaptation du taux d'imposition ;
- introduction d'une nouvelle taxe ;
- modification d'une taxe existante, etc.

A l'heure actuelle, aucune position particulière n'a été retenue. La Municipalité va rapidement établir un plan d'action qui sera validé par la Municipalité et fera l'objet d'une présentation au Conseil qui aura à charge de l'avaliser.

Avant de conclure, M. le Syndic tient à rassurer l'Assemblée et précise que notre Boursier communal est parfaitement au clair quant à la vision financière de la commune. De plus, il précise que la Municipalité a bien compris les préoccupations de la COFI et que le vœu (annexe III) de M. Eric Darbellay sera bien entendu pris en compte.

M. Laurent Renaud aurait souhaité adresser une demande aux réalisateurs de ce projet, soit aux architectes et aux ingénieurs, civils, géotechniciens, ou encore CVSC, soit :

Prévoir toutes les suggestions visant à pouvoir ultérieurement ajouter un étage supplémentaire en attique. Ce rehaussement serait à effectuer en construction légère et être d'un gabarit de surface inférieure à la future construction. A relever que, généralement, un rehaussement s'effectue en laissant une largeur de deux mètres sur le pourtour afin de ne pas perturber la façade existante. Une exécution en matériau léger, représentant une surcharge de 1'200 kilos au mètre carré, n'a pas ou que très peu d'incidence financière sur les CFC des travaux concernant les fondations sur pieux et les murs porteurs. Les ingénieurs CVSC devraient toutefois d'ores et déjà prévoir des liaisons techniques avec la toiture afin de permettre, le moment venu, de les relier dans tous les services.

En outre, considérant que la future construction aura également des panneaux solaires, il s'agirait naturellement de pouvoir les déplacer en cas de rehaussement, ce qui ne devrait pas représenter de problèmes majeurs.

S'agissant ici d'une étude de variantes et considération faite des honoraires prévus, il estime qu'elle peut être comprise dans leur mandat. Le coût y relatif devrait être englobé dans les *Divers et imprévus*, sans changement du montant total du crédit de construction

Cela dit, il relève qu'il n'y a ce soir pas d'architectes, ni d'ingénieurs, ce qu'il trouve fort dommage. En sa qualité d'ingénieur, ayant lui-même gagné des concours, il a toujours été convoqué pour répondre à toute question ; par exemple, ne serait-ce que de pouvoir répondre lors de la présente séance de manière détaillée à la question relative aux travaux spéciaux de CHF 4'054'000.00 soulevée par Mme Anne-Thérèse Guyaz.

Avant de conclure, il espère que sa demande sera transmise aux intéressés.

Mme Danièle Petoud, Municipale, a eu connaissance de la suggestion formulée par M. Renaud. M. Yolán Menoud, responsable bâtiments et développement durable, chef de service a.i., a eu un entretien téléphonique avec les architectes. Si une telle étude devait être réalisée, peut-être pourrait-elle être financée par le biais du poste *Divers et imprévus* (CHF 1'400'000.00).

Néanmoins, elle émet plusieurs réserves : Tenir compte de cette demande signifie que l'on pense construire à plus ou moins long terme un étage de plus qui pourrait accueillir environ 8 classes supplémentaires, ceci incluant de fait une salle de gymnastique. Sur quelle surface prévoir cette salle complémentaire ? En outre, il s'agirait dès le départ d'assurer de manière prévisionnelle une construction plus solide, ce qui se traduit par des moyens financiers plus conséquents, puisque cette option n'a jamais été évoquée.

D'autre part, est-ce réellement dans ce quartier que nous aurons dans le futur besoin de nouvelles classes ? Peut-être faudra-t-il un jour envisager une construction dans le quartier de Vallaire, mais pas dans la plaine du Croset qui sera déjà bien desservie.

Si elle ne peut préciser de plus amples éléments techniques, conformément aux informations de son chef de service, faire une étude dans la perspective éventuelle d'un rehaussement d'un étage d'ici 10 ou 15 ans – voire, peut-être, de ne jamais le réaliser – sans avoir le budget correspondant disponible – probablement quelques millions complémentaires si l'on doit également prévoir toutes les installations utiles qui seraient nécessaires à terme – serait disproportionné et n'est donc pas envisageable.

Elle est surprise que M. Renaud regrette la non présence ce soir des architectes et ingénieurs. Ils étaient présents lors de la Commission ad hoc. En tant que Président de cette Commission, il est dommage que cette question n'ait pas été abordée à ce moment-là. Une réponse comportant des éléments précis aurait certainement pu être communiquée.

M. Laurent Renaud précise que cette suggestion est apparue en cours de discussion lors de la séance de préparation de son groupe.

Ayant participé en tant qu'ingénieur à la construction de beaucoup de collèges – entre autres, le gymnase de Nyon et l'établissement scolaire secondaire de Nyon-Marrens – ces dernières années, il a remarqué qu'en raison de surface indisponible en d'autres lieux, des communes demandent le rehaussement de certains collèges permettant d'accueillir des classes en matériau léger 20 ans après leur construction initiale.

Pour Ecublens, si le besoin survenait dans les 20 prochaines années, il serait regrettable qu'il soit alors indiqué que les fondations doivent être refaites de même que le calcul sismique.

Ce calcul et les charges pour les fondations peuvent être pris *gratuitement* cette année. Comme déjà indiqué, une surcharge de 1'200 kilos au mètre carré sur les fondations sur pieux et sur les dalles ne représente que peu de coûts. Il s'agit ici de pouvoir simplement envisager la possibilité d'un rehaussement dans les 20 ans.

Beaucoup de collèges ont dû attendre longtemps pour voir leur bâtiment rehaussé, non pas pour des raisons d'ordre technique, mais plus généralement en considération des clauses contractuelles des architectes empêchant une construction donnant lieu à la dénaturation de leur projet.

Après une période de 20 ans, ces clauses SIA tombent et l'on peut alors construire à coûts très modérés, pas forcément des salles de gym, mais des classes, des bureaux et autres locaux, qui peuvent être construits en matériau léger : Pour sa part, il reste convaincu que d'ici une vingtaine d'années, il y aura certainement de grands besoins en locaux supplémentaires.

M. Gérald Lagrive, au vu du montant qui va être voté pour ce préavis, demande le vote à bulletin secret.

M. le Président souligne que la discussion étant toujours ouverte, il prendra cette demande en considération le moment venu.

M. Germain Schaffner précise qu'il s'exprime au nom du groupe PSIG qui défend sans réserve l'extension du collège du Croset et déclare son soutien à ce préavis.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

M. le Président demande aux membres soutenant la proposition de M. Gérald Lagrive consistant à procéder au vote à bulletin secret de bien vouloir le manifester en levant la main, rappelant que pour être valable, cette demande doit être appuyée par un cinquième des membres présents, soit, ce soir, par 15 personnes.

14 personnes soutenant cette proposition, le vote aura lieu à main levée.

Au vote, le préavis n° 2017/03 tel que présenté est **accepté par 46 oui, un avis contraire et 23 abstentions.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2017/03,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1) d'approuver la construction du nouveau collège Croset-Parc sur le site scolaire existant du Croset ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 33'700'000.00 (trente-trois millions sept cent mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.215 « Croset-Parc – construction d'un collège ».

Elle sera financée par plusieurs emprunts non affectés, qui seront souscrits au fur et à mesure de l'avancement des travaux, afin de financer la part des dépenses d'investissement non couvertes par les marges d'autofinancement des exercices concernés.

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

POINT 6 Divers

M. le Président ouvre la discussion sur les *Divers*.

M. Germain Schaffner dépose une interpellation (annexe IV) concernant le groupe Thermo Fischer (délocalisation d'une importante partie de son site entraînant la suppression de 106 sur 165 postes de travail).

Bien que conscient qu'au niveau de la Municipalité la marge de manœuvre doit être faible, il est pour lui important de recevoir une réponse à ses questions.

M. le Président rappelle la procédure relative au traitement des interpellations. Cette interpellation est déposée aujourd'hui. Elle sera annexée au procès-verbal et sera portée à l'ordre du jour du prochain Conseil. Avant d'être développée plus avant, elle devra être soutenue par cinq Conseillers.

La Municipalité a bien sûr tout loisir de donner des informations ce soir même si elle le désire. Tel étant le cas, la parole est donnée à M. le Syndic.

M. Christian Maeder, Syndic, afin d'éviter un certain formalisme, déclare avoir déjà quelques réponses qu'il est prêt à communiquer ce soir. Elles sont relevées ci-après :

1. *La Municipalité d'Ecublens a-t-elle été mise au courant par l'entreprise Thermo Fisher de la décision de délocaliser vers la République tchèque une part importante de son usine de production, affectant 106 des 165 postes du site d'Ecublens ?*

La Municipalité n'a pas été informée de cette décision. Lui-même connaît un employé travaillant depuis plusieurs années dans cette société ; c'est par ce dernier qui l'a inter-

pellé à ce sujet qu'il a eu connaissance de cette décision. Il a ainsi pu lire un courrier y relatif quelques jours avant Pâques.

2. *L'entreprise Thermo Fisher bénéficie-t-elle d'un forfait ou d'un arrangement fiscal ?*

Non, cette société est taxée comme toute entreprise installée sur le sol vaudois. Elle a même payé des impôts relativement élevés, un peu moins à l'heure actuelle. A noter qu'il y a également un impôt sur les frontaliers qui est perçu.

3. *La Municipalité connaît-elle les motivations profondes de Thermo Fischer dans cette opération ?*

Non. Dans l'affirmative, la Municipalité aurait pu tenter de trouver des arguments pour contrer cette décision de délocalisation.

4. *Que compte, respectivement, que peut faire la Municipalité si la délocalisation est confirmée au terme de la procédure de consultation pour tenter de garder les emplois menacés sur le site d'Ecublens ?*

Ce dossier était inscrit à l'ordre du jour de la séance de Municipalité de ce lundi 24 avril, ceci incluant une décision municipale et un projet de lettre soumise aux Municipaux. Une correspondance a été envoyée à la direction locale de Thermo Fischer pour lui signaler le mécontentement de l'autorité exécutive communale de n'avoir pas été informée directement puisqu'elle l'a été par les médias, et lui faire part de son souci concernant leurs collaborateurs de même qu'au but visé consistant à délocaliser dans un pays européen dans lequel le *Swiss made* – qualité, excellence du produit – ne va pas forcément être réalisé par le fait que les collaborateurs actuels produisant ces outils et ces machines sont extrêmement qualifiés. Ce courrier ayant été expédié ce mardi, la Municipalité n'a pas encore reçu de réponse.

M. le Syndic a eu personnellement un contact téléphonique avec l'un des services de M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba [Chef du Département de l'économie et du sport] et un second avec ce dernier. Lors de ce deuxième entretien, M. le Syndic s'est informé sur les démarches qui pourraient être réalisées par la commune et le canton.

La commune peut bien sûr écrire sans « *jeter de l'huile sur le feu* ». Ce que la Municipalité a fait, sans entrer dans des polémiques. Le canton peut agir par le biais de son service de l'emploi, mais pas de but en blanc, sans contact préliminaire avec la Commission du personnel. Il pense que dite Commission devrait, si cela n'est déjà fait, contacter le canton pour qu'il soit à même de proposer ses bons offices, voire son appui pour éviter une délocalisation.

5. *Quelle est la politique de la Municipalité pour faire face à ce type de situation, a-t-elle mis en place une procédure ou compte-t-elle agir au cas par cas ?*

Dans sa composition actuelle, c'est la première fois que la Municipalité est confrontée à ce type de situation. Il n'a lui-même pas souvenir d'avoir vécu ce genre d'événement, ou alors il y a fort longtemps, référence faite à Sapal [2000]. Il n'y a pas de *task force* municipale pour réagir à ce type d'événement.

6. *La Municipalité a-t-elle des informations sur d'autres cas similaires à Thermo Fisher qui pourraient survenir dans un avenir proche ?*

Fort heureusement non, et il espère qu'il n'y en aura pas.

Mme Christiane Roy Blanchoud déclare que M. le Syndic a *titillé* sa curiosité en déclarant que Thermo Fisher ne bénéficierait pas d'un forfait fiscal. Comment le sait-il ?

M. Christian Maeder, Syndic, précise que si c'était le cas, peut-être qu'il ne le saurait pas, mais cela serait totalement illégal. Le forfait fiscal pour une entreprise telle que Thermo Fisher Scientific n'a pas lieu d'être. Il peut s'en assurer une fois encore auprès de M. Claude Salzmann, boursier communal, qui devra peut-être s'informer plus avant auprès de l'Office

cantonal des impôts. Il s'est déjà renseigné et sait que cette entreprise paie des impôts, soulignant d'un ton enjoué, peut-être pas suffisamment, à son avis ... mais il ne s'agit pas d'un forfait.

M. le Président souhaite savoir si M. Germain Schaffner considère que son interpellation a été traitée. Tel étant le cas, elle sera classée et il ne sera pas nécessaire d'y revenir lors de la prochaine séance du Conseil. Puis, il poursuit la discussion sur les *Divers* et demande si quelqu'un d'autre désire prendre la parole.

M. Alfred Thomas, au nom du PSIG et des Verts, souhaite déposer un postulat intitulé *Des jardins partagés à Ecublens ?* dont il donne lecture. Le développement de ce postulat et une information de l'Unité de développement durable du canton de Vaud sont joints à ce document.

M. le Président précise que ce postulat sera porté à l'ordre du jour du Conseil du 1^{er} juin et relève que les documents y relatifs seront joints en annexe au présent procès-verbal. Les Conseillers auront donc la possibilité d'en discuter lors de leur séance de préparation

M. Daniel Sage souhaite déposer un vœu (annexe VI) dont il donne lecture.

M. Jean-Paul Dudt adresse une question à la Municipalité :

La route de la Sorge est depuis un certain nombre d'années limitée à 50 km/h. Actuellement, il y a plusieurs chantiers sur la Sorge, dont un près de la Mouline. Lorsque l'on entre dans celui-ci, que ce soit d'un côté ou de l'autre, il y a un panneau indiquant 60 km/h. En clair, nous avons une route limitée à 50 km/h, mais sur le chantier, elle est limitée à 60 km/h. D'où sa question : N'est-ce pas un peu contradictoire ? Si un automobiliste devait être amendé pour circuler à 60 km/h sur ce chantier, pourrait-il le contester ?

Plus sérieusement, qui procède à la pose de ces panneaux ? Peut-être que l'entreprise de construction, pensant que la route était limitée à 80 km/h, a-t-elle installé un panneau limitant la circulation à 60 km/h ... Qui effectue les contrôles ?

Une fois de plus, il s'agit d'une affaire de panneaux [rires dans la salle – référence fait à son intervention lors du Conseil du 24 juin 2016, *Divers*, page 14].

M. Daniel Sage prend la parole, soulignant que sa préoccupation concerne également des panneaux. Le texte de son intervention est reporté ci-après en son entier :

« Les travaux sur la RC82 ont commencé avec leur habituel cortège de panneaux verticaux signalant les zones en travaux. Et selon de mauvaises habitudes, ces panneaux sont placés en plein milieu des bandes cyclables ou sur les trottoirs entravant la circulation des cyclistes et des personnes en fauteuil roulant et tout cela, sans aucune information en amont. Suite à des demandes d'usagers auprès des entreprises de TP, les panneaux ont bien été déplacés de 50 centimètres, ce qui rend la situation plus ou moins acceptable. Mais ce serait bien qu'il ne faille pas des interventions des usagers pour régler ce type de problème, d'autant plus sur une route qui est généreusement subventionnée par des mesures cantonales visant spécifiquement à encourager les déplacements à vélo. »

M. le Président consulte M. Michel Farine, Municipal, qui répondra à ces deux questions lors du prochain Conseil.

M. Christophe Cartier se réfère à la Feuille des Avis officiels (FAO) dans laquelle est publié un article intitulé *« Ecublens en marche »*. Il remercie la Municipalité d'avoir veillé à sa distribution tout ménage.

En page 16 y figure un avis officiel concernant *Ecublens Adjudication* dont il donne une lecture partielle :

Service organisateur / Entité organisatrice :
Irbis Consulting SA, rue des Vignerons 1 A à Morges

Titre du projet de marché : Construction de la nouvelle Auberge communale d'Ecublens.

Concerne les : Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection – CFC 291 Architecte

Date de l'adjudication : 10 janvier 2017

Dans l'adjudication figure le montant de CHF 693'279.00 alors que pour le préavis n° 2016/05⁵, le Conseil a voté un crédit d'étude de CHF 370'000.00 pour le CFC 291 concernant l'architecte. Ce qui donne une différence de CHF 323'279.00. Il sait qu'il est parfois d'usage d'adjuger des travaux d'exécution, mais il s'étonne que la date d'adjudication mentionne le 10 janvier 2017 et qu'il n'y ait pas eu à ce jour de *Communications municipales* à ce sujet. Cela signifie que le Municipalité a adjugé un montant complémentaire de CHF 323'279.00 pour un préavis sur lequel le Conseil n'a encore rien vu.

Mme Danièle Petoud, Municipale, précise que cette question a été partagée avec M. le Syndic en milieu de semaine. Elle est à même d'y répondre comme suit : Il y a eu un appel d'offre marché public. Dans la FAO, il y a obligation de publier le montant total des honoraires qui sera versé aux architectes dans le cas où ils réalisent la phase I – phase qui a été adjugée et qui correspond exactement au montant inscrit dans le crédit d'étude soumis au Conseil et accepté. La publication des honoraires de la phase II – phase de construction – montant qui ne sera toutefois adjugé que si le crédit de construction est accepté par le Conseil, a par conséquent été également publié.

M. Christophe Cartier, afin d'éviter de tels cas de figure dans le futur, relevant que le cas présent correspond à une adjudication du 10 janvier 2017 et que nous avons à chaque Conseil des *Communications municipales*, estime qu'il serait dorénavant judicieux d'en informer le Conseil.

Mme Danièle Petoud, Municipale, relève que le Conseil a donné un mandat à la Municipalité pour qu'elle puisse accomplir ses tâches. La Municipalité accomplit son travail, mais elle ne peut à chaque Conseil communiquer ce qui est cours d'exécution.

M. le Président remercie Mme la Municipale et suggère de clore la discussion sur cette question.

Après avoir constaté que la parole n'était plus sollicitée, il passe au point suivant.

POINT 7 Communications municipales

A – COMMUNICATIONS ÉCRITES :

M. le Président ouvre la discussion sur les *Communications municipales* point par point. La parole n'est pas sollicitée.

B – COMMUNICATIONS ORALES :

Mme Sylvie Pittet Blanchette, comme cela a été demandé lors d'un précédent Conseil⁶, déclare être ce soir en mesure de communiquer quelques informations concernant le *Conseil des Jeunes*⁷ :

⁵ Auberge communale et Grande salle – Transformation et assainissement énergétique – Demande de crédit d'étude – Conseil du 28 avril 2016.

⁶ Intervention de Mme Fabienne Crousaz – Conseil du 18 novembre 2016.

⁷ Postulat de M. Alessandro Stio : Rapport-préavis n° 2016/11 – Conseil du 19 mai 2016.

Un groupe de travail composé du délégué de la Jeunesse, du travailleur social de proximité, de l'ancien Conseiller communal, M. Alessandro Stio, et d'une dizaine de jeunes s'est réuni à plusieurs reprises. Actuellement, ce groupe œuvre à la mise sur pied de la première réunion de jeunes de 15 à 25 ans qui seraient intéressés par la création d'un *Conseil des Jeunes*, réunion qui aura lieu 31 mai dans la Grande Salle. Des renseignements seront sous peu communiqués aux jeunes inclus dans cette tranche d'âge ; le Conseil sera également informé.

Bien que le journal communal Ecublens Info ait été distribué et que l'Assemblée connaisse les futures manifestations qui auront lieu dans notre Commune, elle souhaite mettre un éclairage sur certaines d'entre elles :

Dès le mardi 2 mai, à 17h30 : reprise des cours de Zumba.

Mercredi 3 mai, à 19h00, place François Silvant : initiation gratuite au Nordic Walking.

Dimanche 7 mai, à 11h00 – derrière la Grange de Dorigny : Zigzag Théâtre pour le jeune public : Le Petit Poucet, spectacle bilingue (français et langue des signes, grande première) aura lieu dans la forêt. Elle encourage les personnes ayant de petits enfants à y assister.

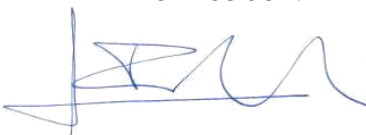
Samedi 13 mai (pour celles et ceux ne participant pas à la sortie du Conseil) : fête du printemps de la Galerie du Pressoir.


Mercredi 17 mai, à 20h00, Grande Salle du Motty : Concert de l'ensemble de cuivres Bavaria.


Samedi 20 mai, dès 16h00, place François Silvant : Fête interculturelle. Elle invite l'assemblée à être sur place à 18h00 : la Commission de l'intégration aura la plaisir de remettre le Prix de l'intégration.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en adressant ses remerciements aux membres de l'Assemblée pour la bonne tenue et la qualité des débats. Il est 21h30.

Ecublens, le 4 mai 2017.

Le Président  Aitor Ibarrola

 CONSEIL COMMUNAL
LIBERTÉ ET PATRIE
ECUBLENS

La Secrétaire  Chantal Junod Napoletano

Annexe(s) :

- I Lettre de démission du 10 avril 2017 de M. Gilbert Hayoz (Les Verts)
- II Lettre de renonciation du 22 avril 2017 de M. Philippe Casse (Les Verts)
- III Vœu de M. Eric Darbellay
- IV Interpellation de M. Germain Schaffner
- V Postulat de M. Alfred Thomas *Des jardins partagés à Ecublens ?*
- VI Vœu de M. Daniel Sage